

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL.59/2025

DATE DE LA CONVOCATION :

09/12/2025

DATE DE PUBLICATION :

17 DEC. 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le 15 décembre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 24

Membres présents : 22

Nombre de votants : 24

Etaient présents :

M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FREPLIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

M. BENEDETTO Nicolas donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne,

M. FERRARI Fabien donne pouvoir à M. BRUN Fernand.

Etaient absents :

NEANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Monsieur Stéphane ADAM ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

GARANTIE COMMUNALE D'UN EMPRUNT AU BÉNÉFICE DE L'EHPAD PUBLIC « PIN ET SOLEIL » DE PIGNANS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en date du 20 octobre, le directeur de l'EHPAD public « Pin et Soleil » a sollicité par courrier la commune pour qu'elle se porte caution (garantie d'emprunt) pour un prêt en cours de négociation nécessaire à l'achèvement de l'opération d'extension du bâtiment de l'EHPAD. Le coût global de l'opération s'élève à 6 984 702 € TTC. Le prêt est prévu, intérêts compris (taux de 4,00 %), pour un montant de 1 500 000 € et doit être contracté auprès de la Banque Postale pour une durée de trente ans.

Par courrier de Monsieur le Président du Département du Var, daté du 12 novembre 2025, Monsieur le Maire a été informé de la validation des éléments suivants :

- un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui comporte une actualisation progressive des tarifs hébergement à hauteur de +2,04 € par an sur la période 2026-2028 qui représente un engagement financier du Département à hauteur de 54 K€,
- le principe d'une subvention d'investissement complémentaire de 300 000 € qui sera soumis à l'avis de la Commission Permanente du Conseil départemental.

L'ensemble de ces éléments permettra à l'EHPAD de mener à bien la réhabilitation attendue depuis de nombreuses années par les résidents, leur famille et les personnels de l'EHPAD.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur un cautionnement à hauteur de 50 % du financement. Il demande également au directeur de l'EHPAD public de solliciter le Département du Var pour un cautionnement à hauteur des 50 % restants. Dans le cas où le Département du Var n'apporterait pas une suite favorable et si un cautionnement supérieur est nécessaire, la demande pourra faire l'objet d'un réexamen en conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le courrier daté du 20 octobre 2025 dans lequel le directeur de l'EHPAD « Pin et Soleil » de PIGNANS demande à la commune de se porter caution à hauteur de 50 % du capital,

VU le courrier de Monsieur le Président du Département du Var adressé à Monsieur le Maire relatif à la validation de certains éléments en vu de la réhabilitation de l'EHPAD « Pin et Soleil » de PIGNANS,

CONSIDERANT l'intérêt public local lié aux opérations de l'EHPAD « Pin et Soleil » situé à PIGNANS,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'AUTORISER dans le cadre de l'opération d'extension de l'EHPAD public « Pin et Soleil », le cautionnement à hauteur de 50 % du financement d'un prêt d'un montant d'un million cinq cent mille euros (1 500 000 €) contracté auprès de La Banque Postale pour une durée de 30 ans.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en relation avec cette affaire.

FAIT ET DELIBERE les jours, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

Délibération votée à la majorité

POUR : 19

CONTRE : 5

M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; Mme PRUNET Sophie ; Mme YZQUIERDO Laurence.

ABSTENTION : 0

ADAM Stéphane

Secrétaire de séance



BRUN Fernand

Maire



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 083-218300929-20251215-DEL59_2025-DE